

COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 23 mai 2018

Présidente	:	Mme Catherine BUCHET
Secrétaire suppléante	:	Mme Céline MORIER
Scrutateurs	:	M. Arnaud GRAND M. Anthony HUYS
Huissier	:	M. Patrick TALON

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 23 mai 2018 à 20h00, à l'Aula de Montreux-Est, rue de la Gare 33 à Montreux.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 avril 2018

2. Communications du Bureau notamment sur la composition

- 2.1 de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Jonathan Al Jundi «Développement de terrain multisport pour les habitants de Chernetz et des hauts ». (Date de la commission : le mercredi 6 juin 2018 à 19h00, avenue des Alpes 18 à Montreux).

3. Correspondance

4. Communication de la Municipalité

5. Motions, postulats et interpellations déposés

6. Rapports des commissions

- 6.1 sur le rapport No 05/2018 relatif à la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Patrick Aubort intitulé « Mettre à disposition des toitures de bâtiments communaux afin de permettre de produire de l'énergie photovoltaïque dans un esprit d'une collaboration public-privé », pris en considération le 3 décembre 2014. (Rapp : Mme Bibiana Streicher) ;
- 6.2 sur le rapport No 09/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 295'000.- au maximum pour le remplacement de la centrale de ventilation et la rénovation de la scène du Théâtre Montreux Riviera à la Maison Visinand. (Rapp : M. Angelo Giuliano) ;
- 6.3 sur le préavis No 10/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'340'000.- au maximum pour la rénovation d'un terrain synthétique de football sur le site du complexe sportif de la Saussaz à

Chailly. (Rapp : M. Olivier Raduljica) ;

- 6.4 sur le préavis No 11/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 920'000.- au maximum pour le nouvel aménagement des préaux du collège de Vinet, la rénovation du trottoir, la création d'une rampe d'accès depuis l'avenue Mayor-Vautier et le remplacement du revêtement du terrain de sport. (Rapp : M. Jean Marc Forclaz) ;
- 6.5 sur le préavis No 12/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 105'000.- en vue de la retranscription des dangers naturels dans le dispositif d'affectation du sol du territoire communal. (Rapp : Mme Jessica Ruedin) ;
- 6.6 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Romain Pilloud « Valoriser la monnaie locale pour promouvoir la vie économique locale ». (Rapp : M. Tal Luder) ;
- 6.7 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Gaëtan Cousin « du bio et du local dans les cantines communales ». (Rapp : M. Romain Pilloud).

7. Préavis de la Municipalité

- 7.1 No 15/2018 relatif aux comptes communaux 2017. (Date de la commission : le lundi 14 mai 2018 à 19 h. 30, rue de la Corsaz 4 à Montreux) ;
- 7.2 No 16/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 145'000.- au maximum, pour le remplacement de l'estacade du sentier public de Rosemont à Territet. (Date de la commission : le mercredi 6 juin 2018 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;
- 7.3 No 17/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 790'000.- au maximum, pour une requalification partielle de l'espace routier et l'entretien de l'avenue de Florimont. (Date de la commission : le lundi 11 juin 2018 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;
- 7.4 No 18/2018 relatif à l'adoption du projet d'aménagement d'un carrefour à feux sur la route cantonale RC 737-B-P, route de Brent, devant desservir une future station-service et pour l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 280'000.- TTC au maximum, pour des travaux communaux d'amélioration des cheminements piétonniers à réaliser en coordination. (Date de la commission : le jeudi 31 mai 2018 à 19 h. 30, à la rue de la Gare 30 à Montreux);
- 7.5 No 19/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 760'000.- au maximum pour la réfection des rues du Marché et de la Rouvenettaz à Montreux ainsi que de la mise en système séparatif de la Villa Mounsey. (Date de la commission : le lundi 4 juin 2018 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux).

8. Rapports de la Municipalité

- 8.1 No 08/2018 relatif à la gestion communale durant l'année 2017. (Date de la commission : le mardi 5 juin 2018 à 19 h. 00, à la Maison de Quartier, Jaman 8 à Clarens) ;
- 8.2 No 20/2018 en réponse au postulat de M. Jean-Pierre Buholzer « Montreux : plage et points de baignade ». (Date de la commission : le lundi 25 juin 2018 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux).

9. Développement(s) des motions et des postulats

10. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

11. Autres objets s'il y a lieu

Mme la Présidente Catherine Buchet déclare qu'il est 20h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

Sur la base de la liste de présence, le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, 90 conseillers sont présents. Quelques conseillers se sont fait excuser. La séance est donc ouverte.

Présence :

90 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Ont fait excuser leur absence : Mmes Julianne Baumann, Carolanne Feissli, Carole Grangier, Obicna Huber.

MM. Michel Bongard, Laurent Demartini, Christophe Privet, Edgar Schneider.

N'ont pas fait excuser leur absence : MM. Stéphane Barbey et Patrick Grognuz

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 AVRIL 2018

Mme la Présidente

« Quelqu'un a-t-il des modifications à amener au PV du mois du 25 avril 2018. »

M. Irina Gote

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chères et chers Collègues,
En page 60 du procès-verbal lors de mon intervention 2^{ème} ligne

« Le groupe SOC maintient sa position. Il est prématuré pour nous de rentrer en matière par rapport à un plan B. Un plan B demande du temps pour des études, des moyens financiers et aujourd'hui, comme nous avons pu le voir tout à l'heure lors de la discussion sur le rapport de la Municipalité, ce temps-là il faut le consacrer au plan A. ~~et à ses moyens-là également.~~ » Je supprime « et à ses moyens-là également » pour une meilleure lecture. »

M. Daniel Manzini

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,
En page 27, j'étais intervenu concernant la Grande Salle, il y a quelques propos qui ne correspondent pas à ce que j'avais dit, il me semble. Je vous propose une modification au milieu de la page en corrigeant

« Si nous n'avions pas été critiques que ce serait-il passé ? Nous aurions dû, pour chaque concert, verser 50'000.- francs au 2m2c, en tenant compte de la subvention, de la location et du bordereau. Cela fait 50'000.- francs par soirée. Sur une année, à raison de 30 soirées, c'est 1,5 million supplémentaire que nous aurions dû financer par le biais du budget. En clair, nous n'étions pas opposés à cette salle supplémentaire. Nous étions simplement critiques par rapport à son coût d'exploitation. »

Le préavis nous présentait cette nouvelle salle comme une opportunité de rentabilité. Force est de constater qu'il n'en était rien. Un business plan aurait démontré l'inutilité de cette salle pour les partenaires culturels ainsi qu'une charge supplémentaire pour notre commune. »

Madame la Présidente

« Monsieur Manzini les éléments reportés dans le procès-verbal sont liés à l'enregistrement, celui-ci faisant foi pour nous. »

M. Daniel Manzini

« Madame la Présidente, certainement que je me suis mal exprimé, simplement quand il y a des « le » à la place de « la », cela m'étonne que j'aie parlé de « le salle » etc. maintenant je n'en fait pas un fromage si vous estimez que cela doit rester comme ça, moi je peux vivre avec. Je vous remercie de votre attention. »

Madame la Présidente

« Ce n'était pas le cas de mes propos de ne pas tenir compte de vos corrections. Je voulais simplement vous informer que nous écoutions la bande enregistrée. Puisqu'il n'y a plus de demandes de modifications, je vous propose de passer au vote du présent procès-verbal avec les modifications proposées. Ceux qui l'accepte votent OUI, ceux qui le refuse votent NON, les autres s'abstiennent. J'ouvre le vote. »

Le Procès-Verbal du 25 avril 2018 et accepté par :

81 OUI

2 NON

0 Abstention

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION

2.1 de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Jonathan Al Jundi « Développement de terrain multisport pour les habitants de Chernex et des hauts ». (Date de la commission : le mercredi 6 juin 2018 à 19h00, avenue des Alpes 18 à Montreux).

Présidence UDC : M. Pablo Menzi

Membres :

Mmes Caroline Buff, Charlotte Chevallier

MM. Jonathan Al Jundi, Christian Burki, Bassam Degerab, Yves Depallens, Angelo Giuliano, Vincent Tschopp, Christian Vernier

Madame la Présidente

« Sous communication du bureau, je voulais vous faire connaître l'état de la situation par rapport au secrétariat du Conseil communal. Les chef(fe)s de groupe ont reçu un e-mail les informant de la situation alors qu'en parallèle une sous-commission de la CCO validait, avec Mme Margueron et Mme Morier, le cahier des charges de la secrétaire et de la secrétaire suppléante. Afin que toutes et tous aient la même chance de postuler, nous recherchons des candidats qui seraient intéressés à assumer un ou l'autre poste. Les candidatures sont à envoyer jusqu'au 31 mai à mon adresse au Conseil communal.

Mme Morier a postulé à son propre poste, qu'elle occupe ad-interim. Elle a bien évidemment, par rapport au poste de secrétariat, la préférence. Par rapport à la suppléance, nous serions fortement intéressés à avoir quelqu'un du Conseil communal. La suppléance est rare. Si cette personne fait partie du Conseil communal, elle connaît les affaires en cours au sein dudit Conseil de même que notre règlement ce qui faciliterait son intégration rapide si cela devait être nécessaire. Quoiqu'il en soit, toutes les candidatures seront évaluées et analysées.

Y a-t-il des questions ? »

M. Bassam Degerab

« J'ai juste une question concernant le lieu de la commission, sur l'écran il est noté « la Rue du Marché » et nous nous avons l'avenue des Alpes 18. Merci de préciser le lieu. »

Madame la Présidente

« Il s'agit de l'Avenue des Alpes 18, je l'ai dit à l'oral et je me suis trompée dans le Power Point. C'est le PV qui fait foi, veuillez m'en excuser. »

Mme Susanne Lauber Fürst

« Madame la Présidente,

Je souhaitais simplement remercier les membres du bureau, notamment Madame la Présidente et Monsieur le Vice-Président, pour l'excellente collaboration avec la CCO pour le processus de remplacement de la secrétaire. Merci Beaucoup. »

3. CORRESPONDANCE

Madame la Présidente

« Je n'ai qu'une communication à vous lire et que je vais vous résumer.

Il s'agit de la rencontre de printemps des coordinations des villes de Suisse romande qui se déroulera le vendredi 1 juin dès 11h30 au Palais des Congrès de la ville de Bienne.

Le colloque portera sur le thème :

« Finance publique communale, quelle réelle autonomie pour les villes ? »

Ce thème permettra d'aborder des questions aussi importantes et sensibles que :

1. la répartition des tâches aux niveaux fédéral, cantonal et communal : contraintes et autonomie ;
2. les collaborations intercommunales : enjeux, moyens, limites ;
3. la fiscalité, les redevances d'utilisation et autres sources de financement ;
4. la péréquation financière ;
5. la maîtrise du sol et du territoire.

Une large place sera consacrée à un échange avec les participants, animé par M. Laurent Bonnard, journaliste à la retraite, qui permettra d'approfondir ces questions.

Il y a un programme de la rencontre sur internet. L'inscription peut se faire jusqu'au lundi 28 mai 2018. Si vous êtes intéressé par ce colloque, je vous prie de le faire savoir à notre secrétaire qui vous transmettra toutes les informations vous permettant de vous y inscrire. Je vous remercie. »

4. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

M. Christian Neukomm, Municipal

« Communication relative à la notification des réponses aux oppositions déposées dans le cadre de l'enquête publique du plan de quartier « En Chautemay » et aux recours formés contre la décision du Conseil communal

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

A l'issue du préavis No 18/2017, votre Conseil adoptait les réponses aux quatre oppositions déposées dans le cadre de l'enquête publique du plan de quartier (PQ) « En Chautemay », qui s'est déroulée du 12 novembre au 11 décembre 2016.

Conformément aux articles 56 ss. de la Loi vaudoise sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC – RSV 700.11), la notification des réponses aux oppositions relève de la compétence du Département cantonal, qui effectue les envois simultanément à sa décision d'approbation préalable de l'acte de planification concerné; ainsi, les voies de droit sont ouvertes aux opposants qui ne seraient pas satisfaits de la réponse reçue et ces derniers peuvent alors contester en justice à la fois la décision d'adoption du Conseil communal et d'approbation du Département cantonal.

L'association Pro Riviera a déposé une opposition dans le cadre de l'enquête publique précitée et votre Conseil a adopté la réponse proposée par la Municipalité en page 5 du préavis No 18/2017 ; malheureusement, l'intitulé de l'opposition indiquait que l'association opposante était Pro Natura – qui n'avait formé aucune opposition - et non Pro Riviera.

Pro Riviera a néanmoins reçu à son nom et à son adresse la notification de la part du Département cantonal sur la base du préavis municipal erroné, tout en apprenant que Pro Natura avait elle aussi reçu une notification, quand bien même cette association n'avait pas formé opposition. Pro Riviera a observé que si, sur le fond, elle déplorait le caractère lapidaire, voire lacunaire du texte levant l'opposition - certains arguments, à son avis déterminants, ayant été écartés - elle n'entendait toutefois pas contester la réponse reçue et renonçait donc à former recours auprès du Tribunal cantonal (courrier de Pro Riviera au

SDT du 3 mai 2018) ; sur la forme, afin d'éviter tout malentendu, Pro Riviera souhaitait que l'erreur soit corrigée et que votre Conseil en soit dûment informé.

La présente communication vise donc à informer votre Conseil que l'opposition déposée en date du 12 décembre 2016 à l'encontre du PQ « En Chautemay » émanait bien de Pro Riviera et non de Pro Natura.

Un courrier de rectification et d'excuses a été adressé à Pro Riviera, afin de l'informer que votre Conseil a pris acte de ce qui précède et que, par conséquent, l'erreur de forme a été corrigée comme demandé par l'association.

La Municipalité profite de la présente pour informer également votre Conseil, que les décisions d'adoption et d'approbation préalable du PQ « En Chautemay » ont été contestées auprès de la Cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal cantonal par deux autres opposants, à savoir l'association Helvetia Nostra et les habitants du chemin de Madame-de-Warens ; par conséquent, le plan de quartier ne peut pour l'heure pas entrer en vigueur.

La Municipalité tiendra le Conseil communal informé de l'issue de la procédure contentieuse liée au PQ « En Chautemay ».

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication. »

Mme Jacqueline Pellet, Municipale

« Communication relative à la situation de la classe de Glion en 2018-2019

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors du Conseil communal du 25 avril dernier, la Municipalité avait répondu à deux interpellations relatives aux menaces de fermeture qui pesaient sur la classe primaire de Glion en indiquant que l'évolution de la situation ferait l'objet d'une information ultérieure au législatif.

Depuis cette date, la Direction de l'établissement et la Commune ont continué de travailler de concert en poursuivant les objectifs suivants :

- maintenir une classe ouverte à Glion sans situation de dérogation, c'est-à-dire comprenant au maximum deux années de programme, dans le respect des normes en vigueur ;
- garantir la qualité des conditions d'enseignement dans toutes les classes de l'établissement scolaire ;
- garantir l'égalité de traitement entre tous les élèves ;
- agir dans le cadre légal et réglementaire ;
- respecter l'enveloppe budgétaire à disposition.

Une solution permettant la pérennisation de l'occupation au collège de Glion a été arrêtée et présentée aux pétitionnaires, aux associations des villages de Caux et Glion ainsi qu'aux parents concernés lors de deux rencontres, les 30 avril et 22 mai derniers.

Cette solution qui implique l'engagement de tous les partenaires pour sa mise en place nécessite maintenant un échange avec toutes les familles concernées pour évaluer précisément l'impact des changements prévus. Ce travail est entrepris dès ce jour conjointement entre la Direction et la Commune.

L'organisation qui sera en vigueur à la rentrée prochaine est la suivante :

- la classe de Glion reste ouverte ;

- une mobilité (relative) est instaurée entre les collèges de Veytaux, Collonge et Glion pour permettre l'équilibrage des effectifs. Cela signifie que des élèves de Glion

(3 élèves de 3P) descendent à Territet et que des enfants « du bas » (entre 6 et 8 élèves de 1-2P) montent à Glion ;

- des prestations parascolaires (accueil, accompagnement, éventuel APEMS) seront mises en place en fonction des besoins.

Ces dispositions seront affinées dans les semaines qui viennent.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

5. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

3 Interpellations ont été déposées pour cette séance, elles seront développées au point 10 de l'ordre du jour. :

« La destruction programmée de la Poste se poursuit-elle ? de M. Romain Pilloud

« Circulez, il n'y a rien à voir... vraiment ? » de Mme Irina Gote

« Un pavé de plus pour les riverains de la rue du Pont » de M. Franco Meichtry

6. RAPPORTS DES COMMISSIONS

6.1 sur le rapport No 05/2018 relatif à la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Patrick Aubort intitulé « Mettre à disposition des toitures de bâtiments communaux afin de permettre de produire de l'énergie photovoltaïque dans un esprit d'une collaboration public-privé », pris en considération le 3 décembre 2014. (Rapp : Mme Bibiana Streicher) ;

Madame la Présidente

« Madame la Présidente-rapporteur avez-vous quelque chose à ajouter ? »

Mme Bibiana Streicher

« Non Madame la Présidente, je n'ai rien à ajouter. »

Madame la Présidente

« J'ouvre la discussion sur ce rapport. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Nous allons donc passer aux conclusions du préavis, merci à Mme la Présidente-rapporteur de bien vouloir les lire. »

Mme Bibiana Streicher

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le rapport No 05/2018 de la Municipalité du 1er mars 2018 au Conseil communal relatif à la réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Patrick AUBORT intitulé

« Mettre à disposition des toitures de bâtiments communaux afin de permettre de produire de l'énergie photovoltaïque dans un esprit d'une collaboration public-privé », pris en considération le 3 décembre 2014 ;

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. de prendre acte du présent rapport en réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Patrick AUBORT intitulé « Mettre à disposition des toitures de bâtiments communaux afin de permettre de produire de l'énergie photovoltaïque dans un esprit d'une collaboration public-privé », pris en considération le 3 décembre 2014.

Madame la Présidente

Ceux qui prennent acte du présent rapport votent OUI, ceux qui le refusent NON et les autres s'abstiennent.

Le vote sur ce rapport est ouvert.

Ce rapport est accepté par :

84 OUI

0 NON

3 Abstentions

- 6.2 sur le rapport No 09/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 295'000.- au maximum pour le remplacement de la centrale de ventilation et la rénovation de la scène du Théâtre Montreux Riviera à la Maison Visinand. (Rapp : M. Angelo Giuliano) ;**

Madame la Présidente

« Monsieur le Président-rapporteur, avez-vous quelque chose à ajouter ? »

M. Angelo Giuliano

« Aucun coup de théâtre à signaler Madame la Présidente. »

Madame la Présidente

« J'ouvre la discussion sur ce rapport, la parole n'étant pas demandée la discussion est close. Nous allons donc passer aux conclusions du préavis, merci à M. le Président de bien vouloir les lire. »

M. Angelo Giuliano

En conclusion, c'est à la majorité de ses membres que la commission vous propose, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir accepter les conclusions du préavis No 09/2018 et de prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 09/2018 de la Municipalité du 16 mars 2018 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 295'000.00 au maximum pour le remplacement de la centrale de ventilation et la rénovation de la scène du Théâtre Montreux Riviera (TMR) à la Maison Visinand

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement de la centrale de ventilation et la rénovation de la scène du Théâtre Montreux Riviera (TMR) à la Maison Visinand, tels que décrits dans le présent rapport préavis;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 295'000.00 au maximum;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
5. d'amortir directement cet investissement par le compte de fonctionnement 351.3312;
6. de compenser cette charge par un prélèvement sur le compte No 9282.001 « Réserves générales pour investissements futurs »;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Madame la Présidente

« Ceux qui acceptent ces conclusions votent OUI, ceux qui les refusent NON et les autres s'abstiennent.

Le vote est ouvert. »

Les conclusions de ce préavis sont accepté par ;

84 OUI

0 NON

4 Abstentions

6.3 sur le préavis No 10/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'340'000.- au maximum pour la rénovation d'un terrain synthétique de football sur le site du complexe sportif de la Saussaz à Chailly. (Rapp : M. Olivier Raduljica) ;

Madame la Présidente

« Monsieur le Président-rapporteur, avez-vous quelque chose à ajouter ? »

M. Olivier Raduljica

« Non Madame la Présidente. »

Madame la Présidente

« J'ouvre la discussion sur cet objet. La parole n'étant pas demandée la discussion est close. Nous allons donc passer aux conclusions du préavis, merci à M. le Président-rapporteur de bien vouloir les lire. »

M. Olivier Raduljica

Au terme de la commission et de la visite, c'est à l'unanimité que la commission vous prie de bien vouloir prendre les résolutions suivantes.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 10/2018 de la Municipalité du 23 mars 2018 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'340'000.- au maximum pour la rénovation d'un terrain synthétique de football sur le site du complexe sportif de La Saussaz à Chailly
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de rénovation du terrain synthétique de football de «Saussaz 2» sur le site du complexe sportif de La Saussaz à Chailly;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 1'340'000.- au maximum, sous déduction d'éventuelles subventions à recevoir;
3. de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
5. de transférer le solde et clôturer le compte d'attente No 9139.080 «rénovation du terrain de foot de Saussaz 2»;
6. d'amortir cet investissement par le compte No 355.3311;
7. de couvrir cet amortissement par un prélèvement correspondant dans la réserve générale, compte No 9282.001 « réserves générales pour investissements futurs» ;
8. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cet objet.

Madame la Présidente

« Ceux qui acceptent ces conclusions votent OUI, ceux qui les refusent NON et les autres s'abstiennent.

Le vote est ouvert. »

Les conclusions de ce préavis sont accepté par :

82 OUI

2 NON

4 Abstentions

- 6.4 sur le préavis No 11/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 920'000.- au maximum pour le nouvel aménagement des préaux du collège de Vinet, la**

rénovation du trottoir, la création d'une rampe d'accès depuis l'avenue Mayor-Vautier et le remplacement du revêtement du terrain de sport. (Rapp : M. Jean Marc Forclaz) ;

Madame la Présidente

« Monsieur le Président-rapporteur, avez-vous quelque chose à ajouter ? »

M. Jean Marc Forclaz

« Non Madame la Présidente. »

Madame la Présidente

« J'ouvre la discussion sur cet objet. La parole n'étant pas demandée la discussion est close. Nous allons donc passer aux conclusions du préavis, merci à M. le Président-rapporteur de bien vouloir les lire. »

M. Jean Marc Forclaz

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, c'est à l'unanimité que la commission vous propose de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 11/2018 de la Municipalité du 23 mars 2018 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 920'000.- au maximum pour le nouvel aménagement des préaux du collège de Vinet, la rénovation du trottoir, la création d'une rampe d'accès depuis l'avenue Mayor-Vautier et le remplacement du revêtement du terrain de sport vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de l'aménagement des préaux du collège de Vinet, de la rénovation du trottoir, de la création d'une rampe d'accès depuis l'avenue Mayor-Vautier et le remplacement du revêtement du terrain de sport, tels que décrits dans le présent rapport préavis;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 920'000.- au maximum;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
5. d'amortir sur 30 ans cet investissement par le compte de fonctionnement 352.3311 ;
6. d'autoriser la Municipalité signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Madame la Présidente

« Ceux qui acceptent ces conclusions votent OUI, ceux qui les refusent NON et les autres s'abstiennent.

Le vote est ouvert. »

Les conclusions de ce préavis sont acceptées à l'unanimité

Madame la Présidente

« J'ai une communication à faire de la parte de l'huissier-suppléant, seules 90 cartes de conseillers sont insérées, mais il manque trois signatures sur la liste de présence. Les conseillers qui n'ont pas signé la liste de présence sont priés de le faire. Merci. »

6.5 sur le préavis No 12/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 105'000.- en vue de la retranscription des dangers naturels dans le dispositif d'affectation du sol du territoire communal. (Rapp : Mme Jessica Ruedin) ;

Madame la Présidente

« Madame la Présidente-rapporteur, avez-vous quelque chose à ajouter ? »

Mme Jessica Ruedin

« Non Madame la Présidente. »

Madame la Présidente

« J'ouvre la discussion sur cet objet, la parole n'étant pas demandée la discussion est close. Nous allons donc passer aux conclusions du préavis, merci à Mme la Présidente-rapporteur de bien vouloir les lire. »

Mme Jessica Ruedin

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 12/2018 de la Municipalité du 23 mars 2018 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 105'000.- en vue de la retranscription des dangers naturels dans le dispositif d'affectation du sol du territoire communal
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à mandater un spécialiste, afin d'effectuer le travail de retranscription des dangers naturels dans le dispositif d'affectation du sol communal;
2. de lui octroyer pour ce faire un crédit d'études de CHF 105'000.- ;
3. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie, mais d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. d'amortir cette dépense par le compte de fonctionnement 420.3311 ;

5. de compenser cette charge par un prélèvement sur le compte No 9282.001 « Réserves générales pour investissements futurs ».

Madame la Présidente

« Ceux qui acceptent ces conclusions votent OUI, ceux qui les refusent NON et les autres s'abstiennent.

Le vote est ouvert. »

Les conclusions de ce préavis sont acceptées par:

86 OUI

2 NON

0 Abstention

6.6 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Romain Pilloud «Valoriser la monnaie locale pour promouvoir la vie économique locale». (Rapp : M. Tal Luder) ;

Madame la Présidente

« Monsieur le Président-rapporteur, avez-vous quelque chose à ajouter ? Je vous donne la parole. »

M. Tal Luder

« Il n'y a pas le feu au Léman mais je remarque une petite coquille dans mon rapport à la page 4, troisième paragraphe avant la fin. Il faut lire « à son avis il n'y a pas besoin d'une monnaie locale ». Comme cela ne change pas la teneur du rapport, peut-être que nous pouvons en faire la correction à postériori. »

Madame la Présidente

« J'ouvre la discussion sur cet objet. »

M. Romain Pilloud

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste regrette aujourd'hui la position de la commission et l'accueil mitigé qu'elle a accordé à un postulat sur un outil qui prend partout de l'ampleur en Suisse, en France, en Angleterre et ailleurs dans le monde. La monnaie locale apporte pourtant des solutions, pas seulement pour les petits commerces en difficulté, mais aussi pour la protection de notre économie locale par une réappropriation de celle-ci par ces acteurs. En permettant aux commerces et aux idées novatrices d'être soutenues, par exemple par des prêts sans intérêts entre les entreprises, en mettant en place un réseau solidaire d'acteurs locaux, en promouvant la démocratie, la responsabilité et l'écologie, des valeurs qui, j'en suis sûr, nous parle à toutes et tous. Tout cela sur une base volontaire, avec un minimum de contraintes et une liberté de pouvoir en sortir en tout temps.

Je note et relève que l'idée de base n'a pas suscité que des défiances mais aussi des intérêts de plusieurs commissaires, malgré des interrogations sur le rôle que pouvait jouer la commune.

Des idées ont été évoquées, notamment verser des subventions ou des jetons de présence en Léman, permettant alors de consommer local ou au pire régional. Pourtant, en allant rencontrer les commerçants, nous faisons le constat qu'ils sont mis sous pression par les

changements de société. Ceux qui l'utilisent saluent l'existence du Léman mais crient aussi leur besoin de voir cette monnaie s'étendre, la monnaie locale étant surtout utile lorsqu'elle prend un peu d'ampleur. Nous ne pouvons pas, chers collègues, passer notre temps à nous inquiéter de l'avenir des commerces locaux en rejetant des idées qui n'attendent que de faire leurs preuves et qui pourraient bénéficier d'un coup de pouce de la collectivité, coup de pouce somme toute assez modeste.

La majorité du groupe socialiste vous propose d'accepter ce postulat et les postulants se réjouissent d'ores et déjà de revenir devant ce conseil avec des propositions supplémentaires pour protéger les commerces et les entreprises qui font aussi l'identité de notre ville, de l'emploi et de la vie sociale. Peut-être qu'il faudrait penser à réattribuer le titre de vaisseau amiral à nos petits commerçants qui luttent depuis de nombreuses années contre vents et marées pour faire rayonner le commerce et les activités de proximité sur la Riviera. Je vous remercie. »

M. Vincent Haldi

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Si la démarche de la jeunesse de l'alliance rose/verte a réellement pour but de favoriser l'économie locale en aidant à développer le Léman sur notre commune, c'est là bien mal connaître la situation dramatique du commerce montreusien. En effet, il y a fort à parier que d'entreprendre des démarches dans ce sens profiterait à bien d'autres communes avant la nôtre. Alors que tel qu'il est apparu pour une majorité des commissaires, si nous voulons valoriser de manière concrète et sensée le tissu économique local, il ne tient qu'à chacun d'entre nous de simplement plus fréquenter les commerces montreusiens, une démarche sans doute moins intéressante en termes de récupération politicienne. Merci. »

Madame la Présidente

« Merci M. le Conseiller, la parole n'étant pas demandée la discussion est close. Nous allons donc passer aux conclusions du préavis, merci à M. le Président-rapporteur de bien vouloir les lire. »

M. Tal Luder

« En conclusion, la commission recommande au Conseil de ne pas prendre en considération le postulat. »

Madame la Présidente

« Nous allons donc voter sur la prise en considération ou non de ce postulat. Ceux qui acceptent ce postulat votent OUI, ceux qui le refusent votent NON et les autres s'abstiennent.

Le vote est ouvert. »

La prise en considération du postulat est refusée par :

55 NON

24 OUI

10 Abstentions

6.7 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Gaëtan Cousin « du bio et du local dans les cantines communales ». (Rapp : M. Romain Pilloud).

Madame la Présidente

« Monsieur le Président-rapporteur, avez-vous quelque chose à ajouter ? »

M. Romain Pilloud

« Non Madame la Présidente. »

M. Gaëtan Cousin

« Madame la Présidente, chers Collègues,

Avant que le Conseil ne se prononce ce soir, permettez-moi de rappeler brièvement certains points essentiels abordés en commission :

- Actuellement, environ 60% des produits sont locaux dans les cantines communales. Mon postulat souhaite tout d'abord consolider cette bonne pratique, pour s'assurer qu'elle s'inscrive dans la durée.
- Il souhaite ensuite porter à 20% au minimum sur l'année la part d'aliments bio. Actuellement, le pourcentage est d'environ 5%, ce qui est trop peu.
- A travers des labels comme « Fourchette verte », la commune veille actuellement à ce que les enfants mangent suffisamment de tous les types d'aliments, et notamment à ce qu'il y ait suffisamment de fruits et légumes dans leur alimentation. C'est bien, mais cela ne dit rien sur la qualité de ces produits, sur leur origine géographique ou sur le mode de production. C'est sur cela que mon postulat souhaite agir.
- Les avantages du bio sur le plan de la santé sont aujourd'hui démontrés sur le plan scientifique. Les aliments bio présentent davantage de substances vitales que ceux produits de manière conventionnelle, notamment en vitamines et phénols, ce qui a été révélés par plusieurs études.
- Les produits bio contiennent surtout moins de résidus de nitrates, de pesticides, de fongicides et d'insecticides. Au mieux, ces substances sont des perturbateurs endocriniens, au pire des substances cancérigènes. Les effets sur la santé de ces molécules ingérées en faible quantité sur une longue durée sont encore très mal connus, chez les enfants comme chez les adultes. Il en est de même pour l'exposition au mélange de substances (« l'effet cocktail »), puisque les aliments produits de manière conventionnelle en réunissent généralement plusieurs en même temps.
- Contrairement à ce que l'on croit parfois, la Suisse n'est pas épargnée par le problème. Il y a quelques années, une étude genevoise a montré qu'on retrouvait par exemple jusqu'à cinq ou six molécules chimiques dans les salades achetées dans le commerce produites de manière conventionnelle. Par ailleurs, tous les résidus de fongicides et d'insecticides étudiés se situaient largement au-dessus des valeurs de tolérance. Il est donc important d'agir.
- Enfin ce postulat s'inscrit dans les efforts de notre commune pour promouvoir le développement durable. En renonçant aux produits chimiques de synthèse, les exploitations bio préservent les défenses immunitaires des plantes et des animaux et maintiennent la qualité des sols, assurant ainsi leur fertilité sur le long terme. Favoriser davantage les aliments bio dans les cantines n'a pas seulement un avantage en termes

de santé, mais c'est aussi une action en faveur de la durabilité de nos modes de consommation et de production.

- Quelques personnes estiment que 20% ça ne sert à rien ; et qu'il faudrait faire : ou 100% de bio, ou rien du tout. Or il faut à mon sens se méfier de cette logique « tout ou rien », qui est fallacieuse. Ce serait finalement comme dire qu'il faut faire : ou 5 heures de sport par semaine, ou rien du tout. Et qu'une heure par semaine, ça ne sert à rien. C'est faux ; une heure de sport, c'est déjà bien. C'est la même chose avec le bio. Il vaut mieux 20% de bio que rien du tout.
- Le travail de la commission a révélé que nous partageons tous le même intérêt pour la qualité de l'alimentation des enfants et des adolescents. Ce postulat est une solution réaliste et modérée, qui apporterait une amélioration notable à la situation actuelle.

Je vous invite donc à le soutenir.

M. Daniel Meillaud

« Le groupe UDC est bien entendu favorable à l'approvisionnement en produit de la région pour nos cantines scolaires.

Toutefois, au vu des renseignements communiqués par Madame la Municipale Pellet, et en comparaison avec les critères du plan de restauration durable utilisés par la ville de Lausanne, nous constatons que nous atteignons entre 50% et 70% d'approvisionnement sur l'année en produits locaux ; par ailleurs, nous relevons que l'ensemble des repas servis sont labellisés « Fourchette verte ».

Nous estimons donc que pour ce qui est de l'approvisionnement en produits locaux de nos cantines scolaires, la situation est plus que satisfaisante à Montreux.

Pour ces raisons, le groupe UDC refusera la prise en considération du postulat et invite le Conseil à en faire de même.

Je vous remercie de votre attention. »

M. Michel Posternak

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Au printemps 2016, M. Raduljica avait déposé un postulat intitulé "Pour une journée hebdomadaire végétarienne dans les réfectoires scolaires montreusiens". La prise en considération de ce postulat a été refusée à une forte majorité, mais un large consensus s'était imposé en plenum en faveur de l'utilisation de produits locaux dans les menus des cantines scolaires. De la sorte, il est clair pour moi que l'objectif du premier volet du postulat de M. Cousin, le volet "local", est de facto déjà réalisé.

Je suis personnellement plus dubitatif en ce qui concerne le second volet, à savoir le volet "bio" du postulat. Même s'il ne représente qu'un investissement financier relativement modeste, de l'ordre de CHF 60'000, il est de mon point de vue contestable, car il introduit une norme supplémentaire qui représente une mesure administrative contraignante de plus dans notre Commune. En outre, introduire une telle norme ne garantit que marginalement une amélioration de la santé des jeunes, dont la responsabilité incombe en premier lieu aux parents et aux familles.

C'est tout particulièrement à ces dernières de faire en sorte qu'à la sortie de l'école, par exemple, les élèves n'aillent pas acheter un paquet de chips ou une boisson sucrée, qui comme vous le savez, est le grand responsable des cas d'obésité chez les jeunes, avec toutes les conséquences néfastes qui en découlent.

Pour finir, j'aimerais encore faire remarquer que "bio" n'est pas automatiquement synonyme de "meilleure qualité". Je ne prendrai pour exemple que celui de la viticulture, qui me tient particulièrement à cœur, où la culture bio n'amène pas systématiquement des étiquettes prestigieuses.

Pour toutes ces raisons, je vous invite donc, Mesdames et Messieurs, à ne pas prendre en considération le postulat de M. Cousin.
Je vous remercie de votre attention. »

M. Roland Rimaz

« Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs, chères et chers Collègues.
Notre commune ne part pas de rien dans l'offre qualitative des repas fournis aux élèves qui fréquentent les restaurants scolaires.
Les produits consommés sont, pour une grande part, de proximité et une petite partie sont bio. Dans la société, depuis quelques années des produits bio sont proposés aux consommateurs. Les instituts de formation agricole dispensent des cours pour assurer la connaissance et la qualité de cette production et des labels l'encadrent.
La consommation croît et le nombre de producteurs augmente. A l'heure où les atteintes à la biodiversité se manifestent clairement, liées à un usage délétère de produits chimiques non seulement dangereux pour l'environnement mais aussi pour la santé humaine, les perturbateurs endocriniens et les substances cancérigènes ont été évoqués en commission comme facteurs de maladie. Nul doute que consolider la politique communale dans l'offre des repas produits à l'attention des enfants, en stimulant un cercle vertueux visant une consommation plus importante de produits bio, pris en charge financièrement par la commune, fixée à un minimum annuel de 20% est la bonne direction, un pas à franchir. Le groupe socialiste soutient majoritairement la prise en considération du postulat de M Gaëtan Cousin et vous invite à faire de même. »

Mme Anne Dupperet

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, chers Collègues,
Si je suis convaincue par le bienfondé d'une alimentation à base de produits locaux et de saison, je le suis moins quant au bio. En effet, il me semblerait aberrant de faire venir des fraises bio d'Espagne ou des pommes de terres bio d'Egypte pour atteindre un quota !
La réglementation du « bio » n'est pas la même en Europe qu'en Suisse ni qu'ailleurs dans le monde. Alors, effectivement, si des quotas sont fixés, je crains que nous devions aller chercher ailleurs ce bio qui nous manquerait, sans parler de l'impact écologique dû au transport.
La Municipalité fait déjà le maximum pour que les repas soient équilibrés et je lui fais confiance pour chercher à toujours améliorer la qualité des assiettes de nos chères têtes blondes.
Pour ma part, je refuserai ce postulat. »

M. Alexandre Staeger

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,
Le groupe Montreux Libre dans sa majorité n'est pas favorable à la prise en considération de ce postulat, pour les raisons suivantes :
D'une part, il nous semble que la commune va déjà dans la bonne direction. Il n'est dès lors par opportun de restreindre la marge de manœuvre de la Municipalité dans ce domaine.
D'autre part, ML est favorable au local et au bio mais surtout au local. Ce qui, parfois comme l'a expliqué Mme Dupperet, peut être contradictoire. Dès lors, nous entendons

clairement privilégier le local sur le bio en cas de contradiction. Il faut aussi relever que le bio est donné par des labels, ces labels, comme l'a également relevé Mme Dupperet, n'obéissent pas forcément aux mêmes normes d'un pays à l'autre.

Dès lors, c'est avant tout une question de respect de normes, de critères, et à notre sens cela n'a pas forcément une grande influence sur la qualité. J'ai cru entendre dans l'intervention de M. Cousin que les produits non-bio étaient de moins bonne qualité, il me semble que cela reste à démontrer. Quant aux substances nocives, que nous ingérons chaque jour, il faut aussi peut être penser à celles que nous respirons. Il suffit de sortir se promener dans la rue pour être inondé de gaz d'échappement et d'autres substances, tout aussi nocives pour la santé. Il me semble que l'effet de 20% de bio dans les cantines scolaires reste très limité. C'est pourquoi, comme je l'ai dit dans l'introduction, la majorité du groupe ML n'acceptera pas la prise en considération de ce postulat et vous invite à en faire de même. »

M. Gaëtan Cousin

« Je réponds à quelques points qui ont été évoqués; dans l'intervention de M. Posternak, par rapport au fait qu'il relève de la responsabilité des parents de nourrir les enfants avec des produits bios et sains, c'est déjà le cas chez les romands. Nous avons une tendance à avoir 20% d'un certain nombre de produits, notamment les fruits et les légumes, les œufs et le pain qui sont déjà des produits bio.

Il s'agit de s'aligner sur les pratiques des parents et de, finalement, ne pas offrir moins de produits bios à l'école que ce que les parents montreusiens donnent déjà à leurs enfants.

Par rapport à l'argument de faire venir des produits d'ailleurs, je le partage aussi, c'est pour cela que je souhaitais ancrer la pratique des produits locaux, pour éviter qu'en augmentant le bio, nous réduisions la part de produit locaux, qui réduisent la quantité de kilomètres parcourus.

Ensuite il faut savoir qu'en Suisse, il existe beaucoup d'exploitations qui produisent du bio, c'est un nombre qui augmente sans arrêt, en 2017, il s'agissait de quelque chose comme 200 nouvelles exploitations ayant vu le jour. Nous pouvons trouver beaucoup de bio en Suisse, peu importe l'année. Ensuite, les labels bio en Suisse imposent que ne soient importés que les aliments qui ne peuvent pas être produits en Suisse à cette saison-là. Il n'y aurait donc pas de problème au niveau des kilomètres parcourus, c'est inclus dans le label bio.

Je voulais juste apporter ces précisions. Par rapport au dernier argument, de dire que les enfants respirent de l'air polluée etc..., pour moi il s'agit de ce même argument de « tout ou rien », ou finalement, comme il y a tellement de pollution partout, pourquoi faire des efforts en plus ! Je pense que ce n'est pas un argument valide. Je vous remercie. »

M. Roland Rimaz

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je considère que le postulat va dans le sens de protéger l'environnement et de protéger aussi la santé humaine. Les problématiques auxquelles nous pouvons être confrontés, dans notre environnement et en lien avec notre santé, sont multiples.

Il n'y aura pas de réponse unique, il y a des réponses multiples. Par exemple, si vous avez l'occasion d'utiliser l'autoroute - et je pense qu'un certain nombre d'entre vous le font assez fréquemment - combien de moustiques avez-vous l'occasion de fracasser sur votre pare-brise? Plus beaucoup aujourd'hui, la presse s'en est fait état récemment.

Il y a quelques années, il fallait s'arrêter pour nettoyer son pare-brise, alors que maintenant ce n'est plus nécessaire. C'est peut-être pas mal, mais les oiseaux considèrent que ce n'est pas génial parce qu'ils ont moins à manger, certains d'entre eux disparaissent. Ce

n'est pas rien, c'est lié à l'usage de produits qui sont nocifs. Si vous avez l'occasion, et beaucoup d'entre vous le font, d'aller vous promener quand vous avez un moment de congé et de voir les narcisses ou de voir les prairies fleuries, combien de papillons avez-vous eu l'occasion de voir? Malheureusement très peu ! Il faut faire quelque chose.

Si vous suivez un certain nombre de statistiques qui sont produites en matière de santé, notamment celles fournies par le service de santé de l'armée, qui chaque année teste, aux travers de spermogrammes, les spermatozoïdes des jeunes hommes qui font leurs écoles de recrue, que constatent-ils ? Que le sperme de nos jours contient des spermatozoïdes bien moins nombreux que par le passé et ceux qui sont présents, sont bien moins vigoureux. Cela peut poser des problèmes en matière de procréation.

Rappel à l'ordre de la salle par Madame la Présidente

C'est un sujet qui crée beaucoup d'émotion.

Promouvoir une alimentation bio va dans le sens de protéger notre environnement et notre santé. »

Madame la Présidente

« Je vous remercie Monsieur Rimaz pour cette leçon de biologie. »

Mme Andreane Jordan Meier

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Je ne résiste pas à la tentation de relever une certaine incohérence dans le fait que M. Cousin soutienne à la fois le postulat précédent à savoir celui concernant la valorisation de la monnaie locale et l'actuel qui est en discussion. Puisque dans le précédent, il s'agissait justement de valoriser les producteurs et les personnes qui travaillent ici même et qui vendent leurs produits d'ici. Alors qu'en voulant valoriser le bio, nous allons justement, probablement devoir prêter les producteurs locaux pour aller rechercher des produits probablement en Suisse, mais néanmoins ailleurs que dans la région. Pour cette raison, si je suis favorable à l'idée de soutenir les producteurs locaux, je vous recommande de ne pas soutenir le présent postulat de M. Cousin. Merci. »

M. Gaëtan Cousin

« Je serai bref. Mon postulat propose justement d'ancrer à 20% au minimum la part d'aliments locaux pour ne pas pénaliser les paysans locaux et éviter qu'en augmentant la part de bio cela se fasse au détriment de la production locale. Je pense que si nous lisons mon postulat l'un ne va pas prêter l'autre. »

M. Jacqueline Pellet, Municipale

« Merci, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, chers Collègues,

La Municipalité travaille en permanence à améliorer la qualité des repas servis aux élèves. Le rapport de la commission le montre très bien avec l'inventaire des critères de qualité qu'elle a exigé et exige de ses prestataires. Cette qualité et l'amélioration de la valeur nutritionnelle des menus sont permanentes.

Il en est ainsi de l'approche végétarienne une fois par semaine par exemple. L'approche locale est aussi un souci primordial bien décrit dans le rapport. Pour ce qui est de l'utilisation des produits bio, l'objectif est aussi de les augmenter.

La Municipalité estime que la fixation d'un seuil minimum de bio n'est pas utile puisque la tendance est de toute façon à l'augmentation des taux, ce qui est un objectif déjà fixé. Cela

dit elle laisse le Conseil décider en fonction des éléments communiqués, du débat et des contraintes pratiques et financières. »

Madame la Présidente

« La parole n'étant plus demandée la discussion est close. Nous allons donc passer aux conclusions, merci à M. le Président-rapporteur de bien vouloir les lire. »

M. Romain Pilloud

« Au terme des discussions, c'est par 5 voix pour, 5 voix contre et aucune abstention que la commission vous propose d'accepter la prise en considération de ce postulat, la voix du président étant prépondérante. »

Madame la Présidente

« Nous allons donc voter sur la prise en considération ou non de ce postulat. Ceux qui acceptent ce postulat votent OUI, ceux qui le refusent votent NON et les autres s'abstiennent.

Le vote est ouvert. »

La prise en considération du postulat est refusée par :

48 NON

38 OUI

3 Abstentions

7. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

7.1 No 15/2018 relatif aux comptes communaux 2017. (Date de la commission : le lundi 14 mai 2018 à 19 h. 30, rue de la Corsaz 4 à Montreux) ;

Présidente : Mme Irina Gote

Membres : COFIN

M. Pierre Rochat, Municipal

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs du public, chers Collègues de la Municipalité, Merci de me donner la parole et permettez-moi de tenir, au nom de la Municipalité, quelques propos d'introduction pour présenter ce préavis des comptes 2017. Vous avez reçu et certainement lu le communiqué de presse qui résume bien la situation du bouclage de nos comptes. Factuel et pragmatique, à mon titre, finalement, de simple trésorier de notre commune, je salue le fait que nos comptes sont quasiment équilibrés, semblables à 2015, mais légèrement moins bons qu'en 2016. Le résumé des chiffres, c'est un ménage communal de 150 millions, un déficit de 0,7 million alors qu'il était prévu à hauteur de 2,8 millions, une marge d'autofinancement de 1million et une dette de quelque 60 millions.

Avec cela tout est dit, sauf que l'on peut se réjouir de constater que toutes les charges sous maîtrise de la Municipalité, soit notamment, les salaires, les biens et services ainsi que les aides et subventions du niveau communal sont contenues en dessous du budget. Les recettes sont quasiment toutes au niveau des prévisions budgétaires, sauf pour ce qui est des personnes morales, donc des sociétés, où on observe un fléchissement important,

notamment par rapport à l'exercice 2016 qui s'était révélé assez exceptionnel. Nous pouvons raisonnablement supposer, et nous aurons l'occasion d'en parler en commission des finances, que cette catégorie spécifique d'impôt, directement concernée par la perspective d'entrée en vigueur en 2019 de la réforme vaudoise d'imposition des entreprises (RIE III), en subit déjà certains effets.

Dans ce contexte tout de même relativement stable, la Municipalité entend poursuivre sa politique d'investissement, avec un système d'amortissement assorti de prélèvements réguliers sur les réserves prévues à cet effet. Elle le fait avec la prudence requise, vu les contraintes extérieures liées à l'évolution de la facture sociale, aux effets pas toujours prévisibles de la péréquation intercommunale et aux risques annoncés et déjà évoqués de l'entrée en vigueur de la RIE III vaudoise. Elle n'occulte pas le constat selon lequel, comparativement, les autres communes de la région semblent avoir de meilleures situations, étant entendu que dans un passé récent, sur plusieurs exercices, ce fût l'inverse et, encore une fois, que nous investissons passablement, que nous avons des réserves et un taux d'impôt des plus modérés.

Cela dit, je précise encore que l'organe de révision a contrôlé nos comptes comme il se doit et qu'il recommande leur adoption.

Pour conclure, je tiens à remercier toute l'administration communale pour son engagement à veiller au maintien d'une bonne situation financière, ainsi que les collaborateurs du service des finances pour leur travail. Je me réjouis de nos prochaines rencontres avec la commission des finances qui nous permettront d'échanger et analyser au mieux ce préavis. Merci de votre attention et au mois prochain pour la reprise de nos discussions à ce sujet et le vote final sur ces comptes 2017.

M. Yves Laurent Kundert

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le Groupe des Verts du Conseil Communal de Montreux se réjouit de la marge d'autofinancement positive de près d'un million.

Si le résultat est meilleur qu'escompté au budget, nous constatons, avec regret, que les recettes fiscales, dues essentiellement aux impôts des personnes morales, ont diminué de moitié par rapport au budget.

Les Verts s'inquiètent de l'arrivée de RIE III qui risque d'entraîner une baisse des recettes qui correspondrait à quelques 4 points d'impôt.

Dans ce cadre, sachez que les Verts défendront le maintien des prestations.

Merci beaucoup pour votre attention.

M. Alexandre Staeger

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

A la lecture du présent préavis, le groupe ML a été frappé par la nette diminution de la marge d'autofinancement par rapport à l'année précédente. Cette évolution négative est certes expliquée par des facteurs non maîtrisables par la Municipalité. Mais force est de constater que la marge d'autofinancement est victime d'un effet yo-yo sur ces dernières années. Il serait dès lors plus intéressant de travailler avec une moyenne sur 5 ans, l'indication annuelle de cette valeur étant en définitive trompeuse. Il n'en demeure pas moins que cette marge d'autofinancement, même prise en valeur moyenne, est manifestement trop basse à l'aune du volume d'investissements prévus et, faut-il le rappeler, du plafond d'endettement que nous avons récemment relevé. Nous réitérons le vœu qu'une étude comparative de la marge d'autofinancement de Montreux avec celle d'autres communes soit effectuée. A cela s'ajoute effectivement le fait que l'entrée en vigueur de RIE III va également avoir un effet négatif sur nos finances et sur notre capacité

d'investir. A titre d'exemple, la marge d'autofinancement est de 959'000.- CHF à peu près pour 2017. Ce soir, rien que sur les points 6.1 à 6.7, nous avons déjà dépensé 2,6 millions. Si nous comptons encore les points 7.2 à 7.5 de l'ordre du jour, sur lesquels nous ne nous sommes pas encore prononcés, nous arrivons encore à 2 millions. Vous voyez qu'en deux séances, nous arrivons facilement à dépenser plus de 4,5 millions, ce qui est largement plus élevé que notre marge d'autofinancement et ce que nous dépensons en moyenne sur une année en investissement est lui aussi plus élevé que notre marge d'autofinancement moyenne. Cela nous oblige à puiser dans les réserves et un jour ou l'autre, ces réserves seront à sec. Nous invitons la commission des finances à se pencher de façon très approfondie sur cette problématique. Merci.

M. Olivier Raduljica

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Socialiste est satisfait que le déficit soit moins négatif que ce à quoi on pouvait s'attendre avec le budget 2017.

Ce qui nous inquiète c'est la baisse de 4 millions de francs de l'impôt sur les personnes morales sans réelles explications mais surtout la marge d'autofinancement ridicule à 1 million de francs au vu des investissements qui se profilent.

Il nous faut en plus mettre ces chiffres en perspective avec les résultats merveilleux des comptes de nos voisins de Vevey et de La Tour-de-Peilz ainsi qu'une RIE III à venir qui va faire augmenter les charges de notre Commune. C'est plutôt préoccupant.

J'aurai certainement l'occasion de développer l'un ou l'autre de ces points lors de notre Conseil de juin. Laissons d'abord la Cofin travailler.

Merci pour votre attention.

Mme Irina Gote

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je rappelle à toutes les Conseillères et Conseillers que, s'ils souhaitent transmettre des questions à la Commission des finances, concernant des points pas clairs sur les comptes 2017, ils peuvent m'envoyer leurs remarques et questions d'ici vendredi matin afin que je puisse les transmettre au service des finances. Merci.

M. François Pochon

Madame la Présidente, chers Collègues,

Le PLR se félicite de la stabilité dans les comptes communaux ces 3 dernières années: en 2015 déficit de CHF 700'000.-, en 2016, bénéfice de 600'000.- et en 2017 déficit de CHF 700'000.-. Sur un budget de CHF 150 millions, nous pouvons considérer ces comptes comme équilibrés et réguliers sur la durée.

Une situation stable dans un contexte d'investissements importants et soutenus pour l'entretien du patrimoine communal.

Si les charges du ménage communal sont bien maîtrisées, il n'en est pas de même pour les charges liées au canton qui sont en constante augmentation. Que ce soit la facture sociale ou les charges dues à la péréquation intercantonale.

La marge d'autofinancement proche de CHF 1 million est plus faible cette année. Même si comparaison n'est pas raison, avec un taux d'imposition identique à notre voisine Vevey, nous aurions une marge d'autofinancement de CHF 10 millions en plus!

Nous souhaitons un bon travail à la commission des finances.

Madame la Présidente

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

7.2 No 16/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 145'000.- au maximum, pour le remplacement de l'estacade du sentier public de Rosemont à Territet. (Date de la commission : le mercredi 6 juin 2018 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;

Présidence ML : M. Alexandre Staeger

Membres :

Mme Claudine Borloz

MM. Raphaël Corbaz, Mathieu Ehinger, Anthony Huys, Jean-Bernard Kammer, Yves Laurent Kundert, Olivier Müller, Cyril Pabst, Michel Zulauf.

Madame la Présidente

« La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close. »

7.3 No 17/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 790'000.- au maximum, pour une requalification partielle de l'espace routier et l'entretien de l'avenue de Florimont. (Date de la commission : le lundi 11 juin 2018 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;

Présidence SOC : M. Nicolas Büchler

Membres :

Mmes Livia Balu, Susanne Cornaz, Anne-Céline Jost, Susanne Lauber Fürst, Bibiana Streicher

MM. Denis Golaz, François Grand, Claudio Mammarella, Pablo Menzi

Madame la Présidente

« La discussion est ouverte. »

M. Olivier Blanc

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Je suis quelque peu surpris de ne voir aucune mention, dans ce préavis, de l'aménagement cyclable dans les deux sens, c'est-à-dire à contre-sens cycliste puisque la Municipalité s'était engagée à examiner cette question lors d'une récente commission. Du reste, cela figure dans le rapport de ladite commission. Je remercie la nouvelle commission de regarder ce point. Merci. »

Madame la Présidente

« La parole n'est plus demandée, la discussion est close. »

7.4 No 18/2018 relatif à l'adoption du projet d'aménagement d'un carrefour à feux sur la route cantonale RC 737-B-P, route de Brent, devant desservir une future station-service et pour l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 280'000.- TTC au maximum, pour des travaux communaux d'amélioration des cheminements piétonniers à réaliser en coordination. (Date de la

commission : le jeudi 31 mai 2018 à 19 h. 30, à la rue de la Gare 30 à Montreux);

Présidence PLR : M. Angelo Giuliano

Membres :

Mmes Tanya Bonjour, Anne-Céline Jost, Jessica Ruedin
MM. Arnaud Grand, Anthony Huys, Tal Luder, Silvano Pozzi, Olivier Raduljica, Vincent Tschopp

Madame la Présidente

« La discussion est ouverte. »

M. Florian Chiaradia

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le groupe des Verts est mécontent de ce préavis, à notre sens ce qui est mis en discussion ce soir n'apporte que des nuisances à notre commune, à une exception près il est vrai, la prolongation des trottoirs de quelques mètres vers l'amont.

Quel est notre intérêt de voir s'implanter une station-service ici, en contrebas du vignoble de Brent encore préservé, à proximité immédiate d'un couloir à faune, soit la Baie de Clarens. À l'heure où nous nous alarmons, à juste titre, d'une baisse considérable de la biodiversité, ce n'est pas M. Rimaz qui me contredira, quid de la pollution sonore et lumineuse à cet endroit particulièrement sensible. Avec un shop de station-service uniquement accessible par les véhicules et qui fera concurrence aux commerces de village, est-ce vraiment ceci que nous voulons pour notre commune ? Avec un carrefour à feux qui ne tient aucun compte de la mobilité douce, sans passage pour piétons au sortir de la piste Vita et enfin sans piste cyclable. A ce titre il s'agit pourtant d'un itinéraire sensible qui est un passage obligé pour les vélos de Clarens et la Tour-de-Peilz en direction de Brent-Chernex. Cet itinéraire figure d'ailleurs sur la cyclocarte, ce modeste document d'itinéraire cycliste conseillé.

A vrai dire, nous ne croyons pas vraiment à la phrase sibylline qui figure en page 6 du préavis du prétendu manque de place. D'un côté de la chaussée, il y a du domaine public et de l'autre il y a la parcelle Coop qui souhaite réaliser au plus vite. Nous sommes donc dès lors convaincu que ce dossier a été mal, voir pas du tout négocié avec Coop Mineraloel AG. Aussi, nous demandons pour la commission que tous les documents d'études qui ont conclu à l'impossibilité d'intégrer une piste cyclable nous soient présentés. De même que ceux démontrant les tractations menées en ce sens avec Coop Mineraloel AG et les riverains du secteur. Bon travail à la commission. »

Mme Irina Gote

« Madame La Présidente, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, chères et chers Collègues,

A la lecture du préavis sur le projet d'aménagement d'un carrefour à feux sur la montée de Brent, j'ai été très étonnée et courroucée par le préavis qui nous est proposé.

Mais au juste de quoi parle-t-on ? De l'implantation d'une station d'essence avec un shop du deuxième géant de la distribution alimentaire en Suisse, à savoir la Coop. Cette implantation va bien entendu, nécessiter des aménagements routiers et l'installation de feux dans le carrefour avec la route de la Combe de même que dans les deux sens de la route de Brent.

Jusqu'à-là, il ressemble à un projet comme un autre, me direz-vous ! Et bien non. Car pour moi l'implantation de cette station d'essence est un leurre ! Le nerf de la guerre est le shop.

Un magasin ouvert de 5h00 du matin jusqu'à 22h00, bien achalandé, avec des produits de boulangerie, de consommation courante, que nous retrouvons dans un plus large choix dans les magasins Coop.

Ce n'est pas un hasard si le choix de l'implantation d'un tel magasin s'est porté sur cet emplacement. La Coop fait des études de marché et effectivement, la situation est idéale. Proche d'une sortie d'autoroute, pas de grandes surfaces commerciales à proximité, mais que des petits indépendants.

Notre crainte première est la disparition de ces petites entreprises. Car, lorsqu'un commerce de ce genre s'installe dans un endroit, il n'y a pas grand monde qui résiste autour. Est-ce que l'emplacement vide de l'ancienne boulangerie de Chailly trouvera un repreneur dans de telles conditions? Y aura-t-il un jour une petite épicerie ou un café de proximité à Brent? La boulangerie de Chernex et le Denner survivront-ils à ce bulldozer de la distribution? Quid de la station d'essence de Chailly et de son shop à l'ancienne?

Quand nous savons le temps que cela prend de créer des commerces de proximité et l'importance qu'ils ont dans le tissu social et dans le processus du bien vivre ensemble dans nos villages, je n'arrive pas à comprendre qu'il n'y ait pas eu une levée de boucliers et des oppositions massives à ce projet lors de la mise à l'enquête.

Parlons maintenant de la circulation. Aujourd'hui aux heures de pointe, les automobilistes en provenance de Vevey font la queue afin de pouvoir sortir de l'autoroute et descendre sur Clarens et Montreux ou monter sur les Hauts. Les feux au carrefour de Chailly empêchent clairement la fluidité du trafic. Voulons-nous reproduire la même chose pour les automobilistes qui sortent de l'autoroute en provenance de Villeneuve? C'est très certainement ce qui se passera. Avec tous les mouvements de véhicules qui sortiront de la station d'essence, les feux sur l'axe montée et descente sur la route de Brent seront très souvent au rouge. Cela engorgera jusqu'au rond-point et des bouchons se formeront également sur la montée. Des habitants des Hauts se retrouveront pris en otages de ce temple de la consommation moderne.

Je suis moi-même commerçante et je suis en faveur de la liberté du commerce et d'entreprendre, mais là, le prix à payer pour nos petits commerces de proximité est trop lourd.

Pour la qualité de vie dans nos villages, je vous demande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir réfléchir aux soi-disant avantages que nous pourrions retirer de ce projet. Il me semble que si la Municipalité avait la volonté de créer un bout de trottoir sur la Combe et de marquer sur le sol deux passages piétons, tel que proposé dans le préavis, notre commune a encore les moyens de se les offrir. Nous n'avons pas besoin du grand géant Coop pour faire ce genre d'aménagement. D'ailleurs, je ne vois pas pour quelle raison c'est à la collectivité de payer CHF 280'000.- pour des infrastructures qui sont la conséquence directe de l'implantation de cette station essence.

Je demande à la commission de bien vouloir étudier et de discuter de toutes les conséquences sur la vie et le fonctionnement des villages lors de la séance de commission. Je vous remercie pour votre attention. »

M. Emmanuel Gétaz

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je partage pour ainsi dire le 100% de ce qui a été dit jusqu'à maintenant dans cette discussion préliminaire.

Aberration sur le plan urbanistique, sur le plan de la protection du paysage à cet endroit. Le risque de coup de couteau dans le dos pour tous les petits commerces qui cherchent à survivre notamment à Chernex, à Brent ou à Chailly.

Il y a aussi une question fondamentale qui me semble-t-il doit être posée. Lorsque nous avons révisé le PGA, c'était un grand travail, nous avons constaté le peu de surfaces qui restaient disponibles pour l'exploitation artisanale ou de petites industries. Ce terrain-là est justement un des rares endroits sur la commune qui a encore cette qualification et qui permet l'implantation encore de projets d'artisanat ou de petites industries. Certes, à l'heure actuelle, il semblerait que l'ensemble des locaux qui sont déjà construits ici ne sont pas encore tous loués ou vendus. Néanmoins, si nous regardons sur le long terme, il faut regarder quelles réserves nous garderons pour permettre l'implantation d'artisanats ou de petites industries. En l'occurrence, une station-service ne répond pas, à mon avis, à cette définition d'attente et aussi évidemment de place de travail. Pour le reste, tout a été dit, je crois, dans les interventions préliminaires et j'espère que la commission sera attentive à tous ces points avant de se prononcer sur cette proposition qui paraît être une hérésie. Merci beaucoup. »

M. Angelo Giuliano

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs

Je tiens juste à rappeler que le préavis porte sur un aménagement routier et pas sur l'implantation d'une station-service qui est de compétence Municipale, il ne faut pas tout mélanger non plus. Lors de la commission, nous discuterons de plein de choses mais nous ne ferons pas un vote pour ou contre l'implantation de la station-service mais uniquement sur l'aménagement routier qui en est la conséquence. Merci. »

Madame la Présidente

« La parole n'est plus demandée, la discussion est close. »

7.5 No 19/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 760'000.- au maximum pour la réfection des rues du Marché et de la Rouvenettaz à Montreux ainsi que de la mise en système séparatif de la Villa Mounsey. (Date de la commission : le lundi 4 juin 2018 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux).

Présidence SOC : M. Olivier Raduljica

Membres :

Mmes Sandra Genier Müller, Anne Saito, Bibiana Streicher

MM. Christian Bécherraz, Christian Burki, Vincent Haldi, Daniel Meillaud, Benoît Ruchet, Christian Vernier

M. Florian Chiaradia

« Le groupe des Verts fait un accueil plutôt favorable à ce projet, notamment en ce qui concerne la meilleure connexion avec la gare. La Municipalité semble, à juste titre, laisser transparaître le souhait de favoriser la mobilité piétonnière sur cet axe. Toutefois il nous semble que cette volonté manque un peu d'ambition, puisque la Rouvenettaz, dans sa configuration, n'aura plus forcément d'intérêts pour le transit automobile tel qu'il l'a actuellement. Nous demandons que la Rouvenettaz soit catégorisée en riverains autorisés, telle que l'est déjà la Rue du Marché. C'est un élément à voir en commission, mais peut-être que cela permettra quelques économies au niveau financier quant à l'aménagement qui sera apporté à cette rue. Je vous remercie. »

Madame la Présidente

« La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. »

8. RAPPORTS DE LA MUNICIPALITÉ

8.1 No 08/2018 relatif à la gestion communale durant l'année 2017. (Date de la commission : le mardi 5 juin 2018 à 19 h. 00, à la Maison de Quartier, Jaman 8 à Clarens) ;

Président : M. Raduljica

Membres : Cogest

M. Olivier Raduljica

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,
J'invite toutes les Conseillères et Conseillers qui ont des questions concernant le rapport de gestion de la Municipalité, qui peut être demandé ou téléchargé, à me les transmettre d'ici la fin de la semaine. Merci. »

8.2 No 20/2018 en réponse au postulat de M. Jean-Pierre Buholzer « Montreux : plage et points de baignade ». (Date de la commission : le lundi 25 juin 2018 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux).

Présidence PLR : Mme Mélanie Nicollier

Membres :

Mmes Carola Fastiggi, Ida Rodman

MM. Jean-Marc Forclaz, Dominik Hunziker, Jean-Bernard Kammer, Olivier Müller, Romain Pilloud, Michel Posternak, Roland Rimaz

M. Emmanuel Gétaz

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,
Je salue l'ouverture de la Municipalité à valoriser autant que possible les points d'accès au lac, selon le descriptif du rapport. Je m'étonne quand même d'une phrase en fin de rapport qui dit « que la nécessité de la mise sur pied au frais de la commune en sa qualité d'exploitant, d'un système de gardiennage adapté aux risques, limite la vision » qui avait été décrite à l'époque par le postulat de notre collègue M Buholzer, d'une idée de Montreux plage. Je suggère à la commission de bien analyser ce qui se fait notamment à Vevey, par exemple dans la partie qui est situé entre la Veveyse et les bâtiments Nestlé et/ou une cohabitation existe entre des quais vivants, l'accès au lac et la possibilité d'utiliser des douches simples mais aussi des pelouses. Merci beaucoup. »

Madame la Présidente

« La parole n'est plus demandée, la discussion est close. »

9. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

Pas de motion où postulat déposé.

10. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

Interpellation

« La destruction programmée de la Poste se poursuit-elle ? »

M. Romain Pilloud

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chères et chers Collègues,

Peut-on encore qualifier la Poste de « service public » ? Les scandales à répétition au niveau fédéral, une vision bureaucratique qui laisse peu de place à des considérations sociales, pour l'emploi et la vie locale, font largement douter des directions futures de la Poste. A ces interrogations, ce n'est pas un, ni deux mais tous les partis qui posent des questions au niveau fédéral ; motions, interpellations et postulats se succèdent pour demander à la direction de la Poste de s'expliquer sur l'affaire Car Postal, sur le calcul de rentabilité des offices postaux ou sur les problèmes de comptabilité ; des moratoires, des questions urgentes et des interventions orales mettent la pression sur la politique menée par la Poste, en attendant la révision urgente de la loi sur la Poste.

Cette politique postale doit aussi se questionner au niveau communal. Et cela a déjà été fait à plusieurs reprises ces derniers mois : manifestation devant le désormais ex-office postal de Chailly, alors même que le nouveau quartier des Grands Prés doit bientôt sortir de terre, pétition avec plus de 5000 signatures contre la fermeture des offices postaux de Chernex et Montreux 2 et interrogations citoyennes.

Avec le comité pétitionnaire, nous avons rencontré des responsables de ces fermetures sur l'arc lémanique au courant du mois de mars. Sans surprise, leur politique de réduction des offices postaux n'est pas remise en question, malgré l'engagement populaire local. Pour eux, peu importe le nombre de signatures, peu importe la position des communes, ils comptent bien remplacer les offices postaux traditionnels par des services réduits, continuer à supprimer des emplois et ignorer les spécificités que représentent les travailleur-euse-s, les personnes âgées, les personnes non-préparées à la révolution numérique et la topographie toute particulière de notre commune. Ces responsables nous ont également informé-e-s que la Poste de Clarens n'était actuellement pas menacée de fermeture, alors que l'avenir de cet office semble soudainement incertain puisque le bâtiment qui l'héberge doit être démoli. Nous savons aussi que la Municipalité devait rencontrer et négocier avec la Poste pendant le mois d'avril concernant l'avenir des offices menacés.

Cela ne nous empêche pas d'être conscient-e-s des changements qui s'opèrent dans notre société. Mais la Poste, dans une transformation numérique certes indispensable, œuvre avec beaucoup d'opacité et les critiques viennent de partout. Les entreprises et les particuliers ne sont pas informés des nouveaux services numériques et la Poste, au lieu de conserver les offices et de les adapter aux nouveaux services et enjeux qu'amène la numérisation afin d'en faire des pôles de compétence exemplaires, préfère couper pour faire des économies. On ne peut que regretter et s'opposer à la manière dont sont effectués les changements.

Au vu de ces éléments, j'adresse les questions suivantes à la Municipalité :

- La commune est-elle renseignée sur l'avenir de l'office postal de Clarens, située dans un bâtiment vraisemblablement destiné à être démoli dans les années à venir ? Malgré une prise de contact avec la Poste, je n'ai jamais pu obtenir réponse à cette question à ce jour.
- Quel retour la Municipalité peut-elle donner de la rencontre avec la Poste courant avril ?
- Quelle position a-t-elle défendu lors de cette rencontre et a-t-elle mentionné l'engouement populaire pour sauver les offices menacés ?
- La Poste est-elle ouverte à des négociations et comprend-elle les enjeux régionaux et locaux ?
- Quelle(s) suite(s) après cette rencontre ?
- La Municipalité pense-t-elle s'opposer en dernier recours aux fermetures postales à travers la commission fédérale PostCom qui prend en compte les critères d'accès et les spécificités régionales pour valider ou refuser des fermetures d'offices ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.

M. Jean-Baptiste Piemontési, Municipal

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, chers Collègues

Je remercie tout d'abord M. l'interpellateur de nous avoir fourni son texte à l'avance, ce qui permet à la Municipalité de pouvoir lui répondre ce soir.

- La commune est-elle renseignée sur l'avenir de l'office postal de Clarens, située dans un bâtiment vraisemblablement destiné à être démoli dans les années à venir ?
- Malgré une prise de contact avec la Poste, je n'ai pu obtenir aucune réponse à cette question à ce jour.
La réponse est la suivante, la Municipalité a rencontré les représentants de la poste le vendredi 27 avril 2018. Ces derniers nous ont confirmé que le service immobilier de la poste envisage de rénover le bâtiment abritant actuellement l'office postal de Clarens, toutefois le projet prévoit de maintenir un espace commercial pour l'office postal de Clarens. Le maintien de cet office postal est confirmé comme vous l'avez également évoqué.
- Quel retour la Municipalité peut-elle donner de la rencontre avec la Poste courant avril ?
- En complément aux informations déjà données sur l'office postal de Clarens nous pouvons vous informer que les offices postaux de Chernex et Montreux 2 sont effectivement, actuellement en phase d'évaluation. Il faut s'attendre à des décisions de la poste courant 2018 pour l'office de Chernex et 2019 pour celui de Montreux 2. A noter qu'à ce stade la Poste n'a pas encore fixé de planning de réalisation de leurs décisions à venir.
- Quelle position a-t-elle défendu lors de cette rencontre et a-t-elle mentionné l'engouement populaire pour sauver les offices menacés ?
- Lors de cet entretien, la Municipalité s'est fait l'écho d'une part importante de la population montreusienne qui se montre très inquiète face à la fermeture des offices postaux. Elle a, notamment, fait mention de la pétition signée par plus de 5 milles personnes et la rencontre que le comité pétitionnaire a eu avec elle.
Consciente que l'évolution du chiffre d'affaires des offices postaux concernés, Chernex et Montreux 2, est en net baisse, la Municipalité a évoqué les enjeux sociétaux et le rôle de lien social que la poste joue dans les villages et quartiers. Elle a demandé formellement à la poste de maintenir à tout le moins une agence postale dans le village de Chernex. Dans ce contexte, la Municipalité, a également souhaité que le partenaire commercial ou de service en charge de l'agence postale puisse garantir la confidentialité, car c'est un aspect très important aux yeux de la population. Les propositions à ce sujet sont d'ailleurs en cours d'analyses.
- La Poste est-elle ouverte à des négociations et comprend-elle les enjeux régionaux et locaux ?
- Les représentants de la Poste ont entendu les arguments de la Municipalité et se sont engagés à en tenir compte, tant dans leurs évaluations que dans leurs planifications des décisions prises.
- Quelle(s) suite(s) après cette rencontre ?
- Dans le cadre de la poste de Chernex : la Municipalité suit ce dossier de près et joue le rôle de facilitateur dans les contacts que la Poste souhaite avoir avec différents

partenaires, prestataires de service ou commerces. A noter encore qu'une séance de suivi est d'ores et déjà prévue en septembre avec les représentants de la Poste.

- La Municipalité pense-t-elle s'opposer en dernier recours aux fermetures postales à travers la commission fédérale PostCom qui prend en compte les critères d'accès et les spécificités régionales pour valider ou refuser des fermetures d'offices ?
- A ce stade et au vu des discussions en cours, la Municipalité privilégie encore le dialogue. Elle se positionne aujourd'hui en tant que partenaire, dans le but de co-construire une solution qui puisse tenir compte des intérêts des habitants et des commerçants ainsi que des enjeux de la poste. Elle reste toutefois attentive aux résultats concrets et se laisse la liberté de changer son positionnement.

Je vous remercie de votre attention et j'espère avoir répondu à M. l'interpellateur. »

M. Romain Pilloud

« Merci Monsieur le Municipal pour votre réponse très complète, évidemment le comité pétitionnaire attend volontiers un retour après votre rencontre du mois de septembre, au niveau de la communication de ce qui s'est déroulé, évidemment si c'est possible. Je vous remercie. »

Interpellation sur les VMCV :

« Circulez, il n'y a rien à voir...Vraiment ? »

Mme Irina Gote

J'ai interpellé la Municipalité lors du Conseil du mois de mars, sur la capacité de gouvernance et de gestion du personnel des VMCV par le Conseil d'Administration suite à la crise que ce service public traverse. La réponse de notre Municipal Caleb Walther a été en gros : Circulez, il n'y a rien à voir... Tout va bien et s'il y a quelques petites turbulences, tout va rentrer dans l'ordre à la fin du mois d'avril.

Or nous sommes à la fin du mois de mai et rien n'est rentré dans l'ordre. Le personnel baigne dans l'incertitude la plus complète quant à sa direction. Je m'explique :

Autour du 20 avril paraît une annonce sur le site de l'entreprise qui ouvre les postulations pour le poste de Directeur des VMCV, ni plus ni moins. Cette annonce à ma connaissance n'est pas parue dans la presse locale. De plus, elle n'est restée qu'une dizaine de jours en ligne.

Hier, le personnel des VMCV a été informé que le Directeur actuel, Monsieur Monnet est en arrêt maladie de longue durée, depuis vendredi dernier. Il a également été communiqué que la probabilité avérée d'une absence de longue durée a incité le Conseil d'Administration à prendre des mesures urgentes. La direction ad Intérim des VMCV est ainsi assurée avec effet immédiat par M. Paul Blumenthal, Président du Conseil d'Administration.

Sur le site internet de l'entreprise figurent également des annonces de recrutements de chauffeurs et d'un ou d'une responsable des finances. L'actuelle est également en arrêt maladie de longue durée. Ainsi, deux personnes qui occupent des postes clés à la gouvernance de cette entreprise de transports publics manquent à l'appel.

Je constate donc, que contrairement à ce que nous avait dit Monsieur le Municipal Caleb Walther la situation n'est de loin pas rentrée dans l'ordre comme annoncé pour la fin avril. Tout au contraire, elle s'est péjorée et un climat d'incertitude et d'inquiétude s'est installée parmi les employés et employées des VMCV.

Au nom du groupe socialiste qui partage l'inquiétude des employés face à ces soucis de gouvernance, je pose les questions suivantes :

1. En l'absence du Directeur, Monsieur Monnet et de la responsable financière, le budget 2018 a-t-il pu être validé à fin avril comme promis ?
2. En cas de non validation de budget, comment peut-on exercer une saine gestion de l'entreprise ?
3. Puisqu'il y a encore des annonces en ligne sur le site des VMCV en vue du recrutement de chauffeurs, est-ce que le problème de sous-effectif a-t-il oui ou non été réglé ?
4. Combien de chauffeurs doivent encore être engagés, exactement ?
5. En ce qui concerne la situation du Directeur, Monsieur Monnet, je trouve pour le moins surprenant, qu'une annonce de recrutement paraisse pendant un laps de temps si court et de manière si restreinte ! Il n'est pas possible décemment de recruter ainsi la personne avec le bon profil ! Dès lors, cherche-t-on un nouveau directeur ou pas ?
6. Il est également fort curieux que l'on publie une annonce afin de chercher un nouveau directeur et que peu de temps après le directeur en place parte en congé maladie pour une durée indéterminée ! Je pose donc la question suivante : Monsieur Monnet a-t-il reçu son congé du Conseil d'administration pour une date ultérieure ? S'agit-il d'un litige qui l'oppose à sa hiérarchie ? Fait-il un burnout ?
7. Je pose les mêmes questions pour la responsable financière ?
8. En dernier lieu, je suis navrée de devoir me répéter mais n'y-a-t-il pas un lien de cause à effet, par rapport aux méthodes de gestion du Président du Conseil d'administration, Monsieur Blumenthal, à qui je vous le rappelle l'on reprochait dans les colonnes de la Tribune de Genève du 30 juin 2017, sa façon « autoritaire » de diriger, lorsqu'il était Président du Conseil d'administration de la société de transport de Bâle-Ville ?
9. Le fait que l'on nomme le Président du Conseil d'administration, également Directeur ad-interim, mais Directeur tout de même, n'est-elle pas une façon archaïque de gérer une entreprise qui se veut moderne et innovante tel que les VMCV ? En effet, le double mandat n'est plus d'actualité au sein d'entreprises de cette envergure.

Je remercie la Municipalité pour ses réponses qui j'espère apaiseront les inquiétudes légitimes du personnel des VMCV quant à la gouvernance de leur entreprise et par la même occasion celles des membres de notre parti.

M. Caleb Walther, Municipal

« Madame la Présidente, Madame l'interpellatrice, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs, La Municipalité va répondre essentiellement par écrit à cette interpellation, comme vous le savez, ce genre de réponse doit être produite en collaboration avec les autres membres du Conseil d'administration.

Ce que j'aimerais préciser c'est que mes propos, lors de la première interpellation, n'étaient pas de dire, tout va très bien et en avril tout sera réglé. L'interpellation se concentrait essentiellement sur la question des effectifs des chauffeurs et de dire que nous reconnaissons qu'il y avait des difficultés, que la situation était compliquée, mais que nous avons d'ores et déjà pris les mesures qui devaient permettre de répondre à ce problème-là.

C'était dans ce sens-là que je m'étais exprimé, en disant que sur ce problème-là en particulier, nous avons fait ce qui était possible, dans les délais possibles. Evidemment que l'engagement de chauffeurs implique de la formation, de trouver les bonnes personnes, c'est un processus qui prend du temps, cela ne se fait pas toujours dans les mêmes délais. Maintenant les problèmes qui sont évoqués sont des problèmes d'autre nature, je ne le cache pas et ne l'avais pas caché. Il y a différents enjeux, différentes situations qui sont compliquées, qui imposent que le Conseil d'administration s'engage plus. L'engagement provisoire du Président pour remplacer le directeur en congé maladie, c'est réellement parce que nous cherchons les meilleures solutions.

Nous voulons assurer deux éléments qui, pour nous sont prioritaires, à savoir la garantie que les prestations sont assurées dans les normes et avec les critères de sécurité comme je l'évoquais la dernière fois et que le personnel soit respecté et traité au mieux.

Des réponses ultérieures seront apportées par écrit avec les garanties que nous essayons de faire au mieux, notamment pour rassurer l'ensemble du personnel.

Je vous remercie. »

Interpellation

« Un pavé de plus pour les riverains de la rue du pont. »

M. Franco Meichtry

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Suite à trois pétitions des riverains de la Rue du Pont, notre Conseil a accepté leurs doléances le 17 mai 2017.

Le but de cette interpellation n'est pas de faire l'historique de ce chantier, mais de rappeler que notre Conseil s'est engagé à faire ces travaux urgemment, et cela depuis plus d'une année.

La réponse demandée à cette interpellation consiste en deux dates :

- A quelle date le préavis relatif à ces travaux sera présenté à notre Conseil ?
- A quelle date est planifié le début des travaux ?

Je vous remercie de votre attention.

M. Christian Neukomm, Municipal

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, Monsieur l'Interpellateur,

Je vous remercie de votre brève interpellation, ma réponse sera également assez brève, pour rappeler que l'année écoulée est liée au fait que nous avons quelques contraintes de coordination par rapport au choix et aux meilleures manières de procéder, compte tenu des chantiers environnants et à venir. Je pense essentiellement au chantier de la Rue du Temple, qui fait que nous allons pouvoir déposer le préavis au prochain conseil de juin et que les travaux débiteront vraisemblablement en parallèle avec les travaux de la rue du Temple au mois d'octobre. J'espère ainsi avoir répondu à votre interpellation. »

11. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

Mme Geneviève Brunner

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Si je n'ai pas demandé une rectification du procès-verbal qui a été accepté c'est parce qu'il transcrit de manière conforme la dernière séance tenue par le conseil le 25 avril 2018. Cependant, en tant que présidente du groupe PLR, je souhaite rappeler qu'afin de garantir

le respect dû à tout un chacun, le droit à l'honneur a été érigé en un droit de la personnalité, protégé tant par le code civil que par le code pénal.

L'honneur au sens du droit, est le droit de chacun à ne pas être considéré comme une personne méprisable. Il s'agit là du droit au respect qui est lésé par toute allégation de fait propre à exposer la personne visée au mépris de sa qualité d'être humain.

En regard de ceci, les propos qui ont été tenus lors de son intervention par mon pendant socialiste, Monsieur Olivier Raduljica, relatifs au préavis No 07/2018 concernant l'octroi d'une subvention complémentaire en faveur de l'Association 150 ans Montreux Gymnastique, pourraient constituer à tout le moins une atteinte à la personnalité civile de la ou des personnes visées, voire même une infraction pénale.

Si le débat politique doit permettre à chacune et à chacun d'exprimer ses opinions, il n'en demeure pas moins que la teneur des interventions doit être empreinte de respect.

C'est pourquoi, je me permets d'exprimer ma profonde déception et mon regret en regard des propos auxquels je fais allusion et que je considère comme inacceptables au sein de notre conseil. De surcroît, cette intervention faite au nom du groupe socialiste associe ces propos à tous les conseillers communaux du dit groupe. Ceci est d'autant plus regrettable que je ne suis pas convaincue que tous cautionnent l'entier des propos tenus.

Par ailleurs, j'estime qu'une mise en scène dans laquelle on applaudit est tout à fait mal venue et qu'au regard du droit civil elle pourrait même également être considérée comme une atteinte à la personnalité.

J'estime donc qu'en vue de préserver une bonne entente au sein de notre conseil, je me devais de rappeler ces quelques principes fondamentaux, afin que nous puissions à l'avenir, indépendamment de nos prises de position respectives, toutes et tous bénéficier de débats et d'échanges normaux respectant le cadre de la bienséance et faisant montre du respect que tout un chacun est en droit d'attendre de la part d'élus assermentés représentant le peuple.

Je vous remercie pour votre attention. »

M. Michel Zulauf

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil,

En tant qu'ami du théâtre et au nom du TMR, j'aimerais remercier ce Conseil du soutien qu'il a apporté au préavis numéro 9 présenté par la Municipalité sur le crédit d'investissement en faveur de la rénovation de la scène de notre théâtre de Montreux.

Je tiens aussi à informer notre Conseil que, dès la fin du mois d'août, de nombreuses manifestations vont se dérouler dans notre chef-lieu de district à l'occasion du 150ème anniversaire du théâtre de Montreux. De nombreuses manifestations auront lieu dans toutes les communes, du moins de la partie lémanique de notre district, sauf une seule commune qui est celle de Montreux. J'ai été étonné en prenant connaissance du programme de cette saison anniversaire, que d'une part il n'y aura pas de spectacle qui sera présenté dans une petite salle de notre commune, et c'est la seule des dix communes, et d'autre part que notre commune n'a pas apporté la moindre aubole à ce théâtre de Vevey à l'occasion de son 150ème anniversaire. Peut-être serait-ce l'occasion d'une interpellation, mais je ne la ferai pas au mois de juin Madame la Présidente, et nous verrons pour la rentrée de septembre si cela n'est pas trop tard. »

Mme Irina Gote

« Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Le parti socialiste prend acte que sa position exprimée lors du débat qui a eu lieu sur l'objet cité par Mme la Conseillère Brunner, lors du dernier conseil, a heurté certains ou tous les

membres du PLR. Certes nous pouvons comprendre que la forme ai fait réagir, mais le fond de l'intervention reflète l'avis de l'ensemble du parti. Je vous remercie. »

M. Alexandre Staeger

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Je ne veux pas jeter de l'huile sur le feu, mais je dois avouer que j'aurais trouvé pratique, si ce n'est pas du moins élégant que Mme Brunner, dans son intervention, cite le passage incriminé.

Je trouve une intervention de M. Raduljica à la page 43, mais je dois avouer avoir un peu de peine à suivre le débat sans éléments concrets.

Merci à Madame Brunner de préciser la phrase à laquelle elle fait référence. Merci. »

Madame la Présidente

« Merci M. Staeger, nous verrons si Mme Brunner vous répond. »

M. Gaëtan Cousin

« Certains membres du groupe des Verts ont la même question. A quels propos Mme la Présidente du PLR fait-elle référence ? »

Mme la Présidente

« J'ai également des divers, je rappelle que ceux qui ont écrit leur prise de parole l'envoient au plus vite à notre secrétaire, cela lui facilite vraiment son travail, lorsqu'elle doit rédiger le procès-verbal.

Les autres objets étant terminés et la parole n'étant plus demandée, j'aimerais quand même rappeler que certaines personnes doivent rapporter leur carte de remplacement à l'huissier suppléant.

Je vous prie de prendre vos bouteilles PET et de les jeter à la poubelle dédiée.»

Il est 21h47, Mme la Présidente Catherine Buchet lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 20 juin 2018, à 18h00 à la salle communale ou à la salle de gym de Chernex. Cette séance sera suivie d'une agape pour clôturer les travaux d'une année scolaire et pour souhaiter à toutes et tous de bonne vacances d'été.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

La Présidente :

La secrétaire suppléante:

Catherine Buchet

Céline Morier